

ACTION URGENTE

DES FEMMES EMPRISONNEES POUR DES MANIFESTATIONS SUR UN CAMPUS

Les étudiantes Abrar Al Anany et Menatalla Moustafa, ainsi que l'enseignante Yousra Elkhateeb, ont été condamnées à des peines de prison le 21 mai pour avoir manifesté pacifiquement. Ces femmes sont des prisonnières d'opinion, détenues uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression et de réunion.

Le tribunal pénal d'Al Mansoura a condamné **Abrar Al Anany** et **Menatalla Moustafa**, âgées de 18 ans, à deux années de prison pour leur participation à une manifestation organisée à l'université d'Al Mansoura le 12 novembre 2013 qui s'est soldée par des violences. **Yousra Elkhateeb**, âgée de 21 ans, a quant à elle été condamnée à six années d'emprisonnement pour avoir participé à cette manifestation et à une autre datant du 29 octobre 2013, à laquelle ses avocats ont pourtant apporté la preuve qu'elle n'avait pas pris part.

Le tribunal a déclaré ces trois femmes coupables d'avoir manifesté sans permission, d'appartenance à une organisation interdite employant des « méthodes terroristes », de « brutalité », d'agression sur des membres des forces de sécurité et de destruction de biens publics. Des témoins et des responsables de la sécurité de l'université avaient attesté qu'elles n'étaient pas impliquées dans les affrontements.

Ces femmes n'étaient pas présentes au tribunal pour l'énoncé du verdict et n'en ont pris connaissance que quatre jours plus tard, lorsque leurs proches leur ont rendu visite à la prison publique d'Al Mansoura. Elles peuvent maintenant faire appel de leur condamnation devant la plus haute juridiction égyptienne, la Cour de cassation.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Amnesty International suivra l'évolution de la situation de ces trois femmes et interviendra de nouveau si nécessaire. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 93/14. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE12/021/2014/fr>.



ACTION URGENTE

DES FEMMES EMPRISONNEES POUR DES MANIFESTATIONS SUR UN CAMPUS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le tribunal a rendu son jugement en l'absence des trois prévenues, qui n'ont pas été amenées au palais de justice. L'un des avocats de la défense a indiqué à Amnesty International que les forces de sécurité n'avaient pas laissé les proches de ces femmes entrer dans la salle d'audience pour entendre le verdict et avaient ensuite pulvérisé du gaz lacrymogène pour disperser une foule en colère après l'énoncé du jugement.

Les trois femmes sont détenues à la prison publique d'Al Mansoura, où leurs familles ne sont autorisées à leur rendre qu'une visite hebdomadaire de cinq minutes.

Les affrontements qui ont eu lieu à l'université d'Al Mansoura le 12 novembre 2013 ont éclaté lors d'une manifestation organisée par des étudiants partisans des Frères musulmans. Ils ont duré plus de cinq heures et ont fait au moins 70 blessés. Après que les responsables de la sécurité de l'université ont tenté en vain de prendre le contrôle de la situation, le président de l'université a demandé aux forces gouvernementales d'intervenir. Celles-ci sont alors arrivées sur le campus à bord de véhicules blindés et ont utilisé du gaz lacrymogène pour disperser les étudiants. Au moins 23 étudiants ont été appréhendés, dont les trois jeunes femmes citées.

Selon certains témoignages et les avocats de ces dernières, elles n'ont pas pris part aux affrontements. Elles avaient participé de manière pacifique à une manifestation un peu plus tôt, mais se sont réfugiées dans une salle de la faculté de pharmacie quand les violences ont éclaté. Amnesty International a lu un exemplaire d'une lettre envoyée au parquet par le service de sécurité de l'université d'Al Mansoura, qui affirme que ces jeunes femmes n'ont pas pris part aux violences et qui demande leur libération.

Depuis le début de l'année universitaire, en septembre 2013, les « Étudiants contre le coup d'État », un groupe militant contre le gouvernement, ont manifesté à plusieurs reprises dans des universités. Des heurts ont fréquemment lieu sur les campus, voire dans les résidences universitaires.

Des universités de toute l'Égypte ont été le théâtre de manifestations et d'affrontements, notamment les deux plus grandes de l'agglomération cairote – l'université du Caire et celle d'Ain Shams. L'université d'Al Azhar continue à être en proie aux troubles étudiants. Les forces de sécurité ont eu recours à une force excessive, y compris meurtrière, pour disperser les manifestants.

La nouvelle loi restreignant le droit de réunion publique, que le président par intérim Adly Mansour a promulguée le 24 novembre 2013, n'est pas conforme aux normes internationales. Elle accorde au ministère de l'Intérieur de vastes pouvoirs discrétionnaires concernant les manifestations, notamment sur le recours aux armes à feu contre des manifestants pacifiques. Les manifestants reconnus coupables d'avoir bafoué cette loi risquent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et une amende de 100 000 livres égyptiennes.

Noms : Abrar Al Anany, Menatalla Moustafa, Yousra Elkhateeb
Femmes

Informations complémentaires sur l'AU 93/14, MDE 12/029/2014, 30 mai 2014